



## ASSAINICONSEIL

353 allée de Sénéjac  
33290 LE PIAN MEDOC

Tél : 06.60.30.13.64

E-Mail : [toussaint@assainiconseil.fr](mailto:toussaint@assainiconseil.fr)

Client

Référence : **devis téléchargé via internet**

Le

### PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE

### ETUDE DE DEFINITION ET DELIMITATION DES ZONES HUMIDES

#### **Projet – Zone d'étude**

Le projet correspond à :

La zone d'étude correspond :

- Adresse :
  
- Parcelle cadastrale :
  
- Accessibilité :
  - Facile
  - Difficile  (nécessité de comptabiliser le prix n°2.3 – plus-value mini-pelle)
  
- Surface du terrain :
  - Herbe
  - Tout-venant
  - Béton ou enrobés  (nécessité de comptabiliser le prix n°2.3 – plus-value mini-pelle)

Pour mener à bien notre mission, nous vous remercions de nous fournir :

- ⇒ un plan de situation
- ⇒ un plan d'aménagement ou plan de masse du projet
- ⇒ un plan topographique précis du site

#### **Mission**

Dans le cadre de l'aménagement du projet tel que défini précédemment, il est demandé la réalisation d'une étude de définition et de délimitation de zones humides potentielles.

En particulier, une étude de zones humides entre dans le cadre de l'Arrêté de 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement et de l'Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant ces critères de définition et de délimitation des zones humides.

La mission se découpe en deux phases :

Phase 1: Etude documentaire et bibliographique.

Les données récoltées concerneront les problématiques suivantes, en lien avec le projet:

- La géologie et géomorphologie
- L'hydrogéologie
- L'hydrologie (inondabilité, cotes de crues, variations piézométriques éventuelles...)
- La pédologie
- Les écosystèmes et habitats

Cette phase constitue une recherche documentaire basée sur des informations disponibles et accessibles.

Seront sollicitées en priorité, les sources de données suivantes :

- Services de l'état (DDEA, DIREN, DDASS...)
- Collectivités (Commune, communauté de communes, syndicats de rivières et eaux)
- Institut Géographique National.
- Bureau de Recherche Géologique et Minière, (Cartes et base de données).
- Archives de l'état (départementale, communale...)
- Base de données nationales (CORINE, BASOL, BASIAS, CARMEN, INPN...)
- Inventaires et cartes pédologiques
- Dossier loi sur l'eau en cours de rédaction
- Données sur le projet....

Phase 2 : Investigations de terrain

Cette phase vise à acquérir des informations n'ayant pas pu être obtenues précédemment et à suivre les recommandations de l'arrêté du 24 juin 2008.

Les investigations seront basées essentiellement sur le critère et les méthodes de délimitation liés à la pédologie. Le critère « végétation » sera également utilisé mais dans une bien moindre mesure.

Seules quelques observations ponctuelles pourront compléter les investigations.

Conformément à la réglementation et à votre demande, nos prestations s'attacheront à :

- Réaliser une visite technique détaillée du site
- Réaliser les sondages nécessaires au diagnostic à la tarière à main à une profondeur maximum de 1m (profondeur supérieure aux prescriptions de l'arrêté du 24 juin 2008 ;
- Lever des coupes pédologiques correspondantes;
- Synthétiser les données sous forme de cartes et plans ;
- Commenter les résultats bruts.

A l'issue de cette phase un rapport sera rédigé. Le commentaire s'attachera à cartographier les zones humides du site conformément aux prescriptions réglementaires et notamment aux arrêtés du 24 juin 2008 et du 1<sup>er</sup> Octobre 2009.

Il comportera notamment :

- une introduction ;
- une description du site ;
- une synthèse des données bibliographiques récoltées
- une présentation détaillée de la stratégie d'investigation ;
- une description des travaux de terrains ;
- une exploitation des données récoltées sur le terrain
- une cartographie des zones humides à partir du fond topographique fournie (échelle idéale 1/1000)

**Proposition financière**

N°Prix	Libellé	Unité	Qté	P.U.	Montant H.T.
1	Phase 1 : Recherche bibliographique	forfait	1	250,00 €	250,00 €
2	Phase 2 : Investigations de terrain				
2.1	Visite détaillée du site	unité	1	200,00 €	200,00 €
2.2	Sondages pédologiques	unité		50,00 €	
2.3	plus-value pour location d'une mini-pelle	forfait		400,00 €	
3	Rapport d'ingénierie conformément à la demande fournie comprenant en particulier : - étude hydromorphique - relevé de la faune et la flore	forfait	1	350,00 €	350,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>					
TVA 20%					
<b>TOTAL T.T.C.</b>					

Note : ces prix sont indicatifs et pourront être réévalués en fonction des informations fournies.

**Date d'intervention et délai**

Nous interviendrons uniquement après réception de votre commande.

La date d'intervention reste à définir d'un commun accord.

Le délai d'intervention est fixé comme suit :

- réalisation des investigations sur site dans la semaine suivant réception de la commande,
- remise du rapport d'étude dans la semaine après l'intervention sur site.

**Facturation**

Les conditions de facturation sont les suivantes : **100% à la commande.**

**Commande**

En confirmation de votre accord, veuillez nous retourner la présente proposition datée et signée ou nous faire parvenir un bon de commande rappelant la référence de cette proposition.

Le client déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Intervention annexées et les accepte expressément sans réserve. Pour accord, vous voudrez bien nous retourner ce document ou un bon de commande rappelant sa référence. Soyez assuré en retour de notre totale implication dans votre projet.

LE CLIENT .....

(Nom et Qualité) .....

Date et signature :

Pour **ASSAINICONSEIL**  
**Alexis TOUSSAINT**  
Ingénieur Géologue

